

À lire aussi

8 mars 2012 : les femmes ont
toutes les raisons de s'indigner 2

Noël de la solidarité : un bilan
positif 2

CMRP : l'accès à l'information
de plus en plus difficile 2

Investir dans les services
publics : l'Alliance sociale
propose d'autres choix
budgétaires 3

Hausse salariale et clause
de croissance économique
au 1^{er} avril 2012 : qu'en est-il ? 4



<http://www.facebook.com/lespgq>



<http://twitter.com/spgq>



<http://goo.gl/KMhZA>

Coordination

Michel Monette

Rédaction

Patrick Albert, troisième vice-président

Gilles Dussault, président

Michel Monette, conseiller à l'information

Secrétariat et mise en page

Claire Laplante



Gilles Dussault
président

La clé pour réduire la sous-traitance : planifier

Dans la nouvelle convention collective de la fonction publique, une lettre d'entente prévoit la tenue de travaux sur la sous-traitance. Lors du dernier conseil syndical, j'ai fait état de l'avancement de ces travaux. Ainsi, les représentants de la partie syndicale ont pu expliquer leur vision et leur approche concernant le fonctionnement des comités sectoriels, c'est-à-dire de travailler ensemble, de dresser et analyser le même portrait, de cibler certains domaines d'activité, d'examiner certains contrats, puis de planifier ensemble la réduction de la sous-traitance pour régler les problèmes qu'elle pose. Les représentants de la partie patronale (Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Transports du Québec) ont pour leur part distribué une partie des données demandées qui, depuis, ont été analysées.

Dans le cadre des travaux du Comité gouvernemental de concertation patronal-syndical relatif à la sous-traitance (CGPS), deux sous-comités ont été formés : un premier sur le ministère des Transports (MTQ) et un second sur les ressources informationnelles. Les parties se sont entendues sur un échéancier de travail qui fait en sorte que les travaux des sous-comités devraient être complétés à la fin du mois de mai 2012.

Au-delà des études sur les pratiques passées et actuelles, la clé pour réduire le recours à la sous-traitance est la planification. Lorsque nous proposerons la manière d'y parvenir, ce sera le véritable test de la volonté patronale ou gouvernementale de changer de culture en ce qui concerne la sous-traitance. Nous déciderons alors des moyens à prendre pour faire aboutir ce dossier d'une grande importance pour l'avenir des services publics et des emplois de beaucoup de nos membres. ■

À la défense de nos régimes de retraite

Les régimes de retraite sont en ce moment l'objet d'attaques en règle. On les accuse par exemple de plomber les finances de l'État, mais on omet la plupart du temps de dire ou d'écrire que les personnes qui en bénéficient y ont cotisé pendant de nombreuses années.

Or, plutôt que de proposer des solutions constructives pour réduire la pauvreté à l'âge de la retraite, les idéologues de la droite proposent de niveler par le bas. La complicité de certains réseaux d'information avec ces idéologues est évidente : il est extrêmement difficile de répliquer à ces attaques par la voie des médias. Nous ne renonçons pas pour autant et c'est en collaboration avec nos partenaires du Secrétariat intersyndical des services publics et les autres organisations syndicales que nous préparons la riposte. Elle sera très bien articulée et de grande envergure. C'est donc un dossier à suivre de près. ■



8 mars 2012 : les femmes ont toutes les raisons de s'indigner

À l'occasion de la Journée internationale des femmes 2012, le Collectif du 8 mars a retenu comme thème « Le féminisme? Plus actuel que jamais! ». Le choix du thème est en lien avec les *États généraux de l'action et de l'analyse féministes*, dont la démarche de réflexion se déroulera jusqu'en 2013, sous l'impulsion de la Fédération des femmes du Québec. Ce thème, qui sera repris pour une période d'au moins deux ans, est accompagné d'un sous-thème: « Les femmes ont toutes les raisons de s'indigner ».

L'événement du 8 mars 2012 est une invitation à constater ensemble que, malgré certaines avancées, l'égalité est loin d'être acquise. Qui plus est, les initiatives politiques et économiques de la droite menacent ou ralentissent la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes ont donc encore toutes les raisons de s'indigner; elles doivent dénoncer les effets négatifs des compressions dans les services publics, de leur privatisation, de la crise économique et de l'affaiblissement de la vie démocratique sur les femmes. ■

Plus d'information sur la page <http://minu.me/-8mars2012>.



Noël de la solidarité : un bilan positif



Lors du dernier conseil syndical, le trésorier a déposé les résultats de la campagne du Noël de la solidarité 2011. En date du 24 janvier 2012, une somme de 33 033,73 \$ en argent et 808 boîtes de denrées alimentaires ont été amassées. De plus, le SPGQ a contribué pour un montant additionnel de 8500 \$. Il est à noter que ces résultats sont préliminaires puisque certains responsables de campagne n'ont pas encore transmis l'information au SPGQ. Bravo pour ce bel effort collectif pour venir en aide aux plus démunis et merci à toutes les personnes qui ont participé à cette campagne. ■

CMRP : l'accès à l'information de plus en plus difficile

Dans beaucoup de dossiers, il est de plus en plus difficile d'obtenir de l'information pertinente aux intérêts des membres de la part des ministères et organismes ainsi que du Conseil du trésor. Dernier exemple en lice : il nous a fallu passer par la *Loi sur l'accès à l'information* pour pouvoir consulter un rapport portant sur un sondage sur les régimes d'horaire variable au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) réalisé par une stagiaire à l'été 2010. Or, c'est le genre d'information dont vos représentantes et représentants sur les comités ministériels de relations professionnelles (CMRP) ont besoin pour pouvoir vous représenter convenablement. Nous n'hésiterons pas à avoir recours à tous les moyens légaux à notre disposition chaque fois que cela sera nécessaire pour bien vous soutenir et vous représenter.

Dans notre prochain numéro du magazine *L'Expertise*, un article portera sur les sujets qui peuvent être abordés par vos porte-paroles lors des rencontres des CMRP. Prenez-en connaissance et n'hésitez surtout pas à contacter votre déléguée ou délégué pour faire part de tout problème que vous vivez en lien avec ces sujets. ■

Investir dans les services publics : l'Alliance sociale propose d'autres choix budgétaires

Patrick Albert, troisième vice-président et responsable du dossier de la mobilisation et de l'action, a présenté, lors du conseil syndical, une version préliminaire d'un document faisant état d'autres choix budgétaires qui sont mis de l'avant par les organisations membres de l'Alliance sociale, soit, du côté syndical, la FTQ, la CSN, la CSQ, la FIQ, le SFPQ, l'APTS et le SPGQ, et, du côté étudiant, la FEUQ (Fédération étudiante universitaire du Québec) et la FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec).

Le responsable du dossier a amorcé sa présentation en mentionnant que le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2012, a refusé jusqu'à maintenant de recevoir les représentants de l'Alliance sociale et de plusieurs autres groupes sociocommunautaires. Cependant, il a reçu et entendu plusieurs représentants du secteur patronal et de celui de la finance; cela laisse présager que le budget 2012 pourrait bien être aussi biaisé envers les intérêts de ces derniers que les deux budgets précédents l'ont été.

Malgré cela, les membres de l'Alliance sociale réitèrent qu'il faut plus que jamais investir dans les services publics, soulager la classe moyenne et aller chercher l'argent là où il se trouve pour financer les services publics, soit chez les entreprises rentables et chez les riches contribuables.

Parmi les principales mesures proposées, l'Alliance sociale demande au gouvernement de reporter à plus tard le retour à l'équilibre budgétaire afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires au maintien des services publics et de relever son objectif de croissance des dépenses afin de pouvoir répondre aux besoins. L'Alliance demande aussi l'abolition de la règle de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, un financement adéquat pour l'éducation et la santé, le gel des droits de scolarité, l'abolition de la contribution santé de 200 \$ et l'ajout de 22 000 nouvelles places à 7 \$ en garderie.

Pour financer ces mesures, l'Alliance sociale demande au gouvernement de hausser les redevances minières, de resserrer les crédits d'impôt et les congés fiscaux pour les entreprises, d'instaurer un impôt minimum équivalant à 1,5% du revenu net des entreprises, d'ajouter un quatrième taux d'imposition de 28% pour les revenus imposables de plus de 127 000 \$, d'instaurer une taxe sur les biens de luxe et d'établir un calendrier visant à abaisser les prix des médicaments assumés par la RAMQ afin de dégager des économies récurrentes importantes (environ 400 M\$/an).

Ces choix budgétaires alternatifs seront diffusés dans les rangs des organisations membres de l'Alliance et feront l'objet de sorties médiatiques afin de les faire connaître à la population. Le thème de cette campagne est «Un autre Québec est possible: c'est une question de choix!» ■

Pour en savoir plus, visitez le site de l'Alliance sociale : <http://www.alliancesociale.org>.



AGENDA SYNDICAL 2012

Mars

Conseil syndical

15 et 16 mars
Montréal

Mai

Conseil syndical

3 et 4 mai
Québec

Juin

Conseil syndical

14 et 15 juin
Québec

Assemblée des déléguées et délégués syndicaux

16 juin
Québec



Pour vous inscrire à la liste de diffusion électronique des publications du SPGQ, veuillez visiter notre site Web et cliquer sur la zone **DIFFUSION @ MEMBRES**.

Vous avez oublié votre numéro de membre? Veuillez composer l'un de ces numéros :
418 692-0022
514 849-1103
1 800 463-5079

www.spgq.qc.ca

Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin dans le site Web du SPGQ sous la rubrique **Je m'informe**

Poste-publications convention
40011681.

Retour à l'adresse de Québec
ISSN 1916-954X.

Hausse salariale et clause de croissance économique au 1^{er} avril 2012 : qu'en est-il?

L'entente conclue entre le front commun et le gouvernement du Québec lors de la dernière négociation comporte des clauses prévoyant des majorations supplémentaires des salaires si la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, telle qu'établie par Statistique Canada, s'avère supérieure aux prévisions du gouvernement du Québec. Rappelons que les prévisions de croissance du gouvernement sont établies, dans la convention collective, à 3,8% pour l'année 2010 et à 4,5% pour 2011.

Le calcul des majorations de taux de traitement supplémentaires est fait de la façon suivante: $1,25 \times$ multiplié par [croissance cumulative selon Statistique Canada¹ moins prévision de croissance cumulative du gouvernement du Québec²].

Selon les données dont nous disposons actuellement, il est très probable que nous bénéficierons d'une première majoration supplémentaire à compter du 1^{er} avril 2012. En effet, Statistique Canada a établi la croissance du PIB nominal pour l'année 2010 à 4,8% et les prévisions pour l'année 2011 sont à 4,4%.

En insérant ces données dans l'équation, on obtient :

$$\begin{aligned} 1,25 \times [(4,8\% + 4,4\%) - (3,8\% + 4,5\%)] &= \\ 1,25 \times (9,2\% - 8,3\%) &= \\ 1,25 \times 0,9\% &= 1,125\% \end{aligned}$$

À noter que les données officielles de croissance du PIB nominal de Statistique Canada pour l'année 2011 ne seront connues qu'en novembre 2012. Aussi, selon les termes des conventions collectives, la majoration supplémentaire au 1% d'augmentation déjà prévu, applicable à compter du 1^{er} avril 2012, ne peut être supérieure à 0,5%, même si le calcul ci-dessus pour la croissance du PIB nominal pour l'année 2011 donne un résultat supérieur à ce pourcentage. La majoration de traitement totale au 1^{er} avril 2012 devrait donc être de 1,5%.

Pour terminer, il faut mentionner que, le cas échéant, les majorations supplémentaires seront versées dans les 60 jours suivant la publication des données de Statistique Canada. Le premier versement ne serait donc fait qu'au début de l'année 2013. Toutefois, il s'appliquera rétroactivement au 1^{er} avril 2012. ■

¹ Somme des variations du PIB *nominal* établies par Statistique Canada pour les années 2010 et 2011.

² Selon les pourcentages pour les années 2010 et 2011 indiqués dans la Convention collective des professionnelles et professionnels, 2010-2015 articles 7-1.07, 701.08 et 7-1.09, pages 83-85.